

MAIRIE DE NEGRONDES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 juin s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Étaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - CABALLERO Katia - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Claude CAMELIAS donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Christophe PATEY TAS

Secrétaire de séance : Maryse AMBERT

Madame le Maire souhaite rajouter 4 points à l'ordre du jour :

Proposition d'acquérir deux logements à un particulier
AFAFE modifications communales
Eglise proposition de convention avec la communauté anglicane
Elections Législatives : Organisation des bureaux de vote
Rubans du patrimoine : candidature non retenue

Madame le Maire remercie le Conseil Municipal pour leurs présences au bureau de vote lors des élections européennes.

PV DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

1/ Détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'adjoints – Délibération n°21/2024 :

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de NEGRONDES un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame TRONCHE Sylvie du poste de 3ème adjoint, il vous est proposé de porter à 4 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à 4 postes le nombre d'adjoints au maire.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2/ Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission – Délibération n°22/2024 :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 21/2024 du 10 juin 2024 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 27/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 27 mai 2024,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire.

Sinon ce n'est pas le cas, le nouvel adjoint élu en remplacement de celui qui avait cessé ses fonctions prend place au dernier rang du tableau des adjoints, et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent alors d'un cran.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera la place de 4^{ème} adjoint, l'adjoint situé après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remonte d'un cran.

Article 2 : Procède à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Katia CABALLERO

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : 13 voix

Article 3 : Mme Katia CABAELLERO est désignée en qualité de 4^{ème} adjoint au maire.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3/Remplacement élu dans diverses commissions au sein de la communauté de communes :

Sylvie TRONCHE ayant démissionné de son poste d'adjoint et de conseiller municipal, il convient de la remplacer au sein des commissions de la communauté de communes Périgord Limousin.

Katia CABALLERO la remplacera en tant que suppléante à la commission communication et la commission tourisme

4/ Désignation élu référent sécurité routière – Délibération n°23/2024 :

Suite à la démission de Mme TRONCHE Sylvie, il convient d'élire de nouveau un référent Sécurité Routière afin de la remplacer.

Il est proposé Mme Katia CABALLERO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité de ses membres, la nomination de Mme Katia CABALLERO comme élue référente à la Sécurité Routière.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

5/ : Adhésion Association Périgord Rail Plus -Délibération n°24/2024 :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer de nouveau à l'Association Périgord Rail Plus.

La liste des services proposés est diverse, elle permettrait d'épauler les habitants de notre commune concernant :

-l'information sur la tarification (abonnement travail ou scolaire...)

-l'aide en cas de problèmes (retards, dédommagements...)

-le lien de notre site internet vers le leur pour connaître les horaires de la gare et de toutes les lignes TER de Dordogne, pour informer sur les travaux et les adaptations d'horaires que cela génère pour la gare de Négrondes.

L'association peut épauler également la collectivité pour la représenter dans les instances de concertation avec la Région ou la SNCF si aucun élu n'est disponible. Elle peut également fournir des détails sur le fonctionnement de ce mode de transport et notamment de notre ligne ainsi que les évolutions souhaitables et possibles de la desserte de Négrondes.

L'association peut intervenir dans le cadre de veille technique et législative sur la réglementation ferroviaire, mais également sur tout autre appui qui nous semblera utile.

Le montant de la cotisation est proportionnel au nombre d'habitant soit le montant de celle-ci est de 50€. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite adhérer à l'Association Périgord Rail Plus, pour un montant de 50 €.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

6/ Décision Modificative n°1 – Délibération n°25/2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une Décision Modificative afin de payer la note d'honoraire n°4 pour le marché du logement des Fours à chaux, il convient de rajouter au compte 2313 opération 202105 Réhabilitation logement Pradier la somme de 504 €.

Il convient de procéder à la DM telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits
Dépense : 2313 - Constructions	504 €	
Total Dépenses 2313 – Constructions	504 €	
Dépense 2313 – Constructions - Opération 202104 Réhabilitation logement Pradier		504 €
Total Dépenses 2313 Constructions- Opération 202104 Réhabilitation logement Pradier		504 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de **MODIFIER** les crédits budgétaires comme détaillés ci-dessus.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

7/ Admission en non-valeur – Délibération n°26/2024 :

Madame le Maire présente les sommes à admettre en non-valeur pour des produits irrécouvrables
Ces sommes sont fournies par le Trésor Public.

Madame le Maire propose d'inscrire le montant, ci-dessous, au budget 2024 en non-valeur :

Au compte 6541 : 106 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'inscrire la somme de 106 € en admission en non-valeur

ACCEPTTE l'admission en non-valeur de cette créance.

Votants : 13

Pour :13

Contre :0

Abstention :0

8/ Désignation d'un référent pour la structure APIDOR- Délibération n°27/2024 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la structure APIDOR regroupe les deux syndicats apicoles du Département (l'Abeille P2rigourdine et le Rucher du Périgord) représentant quelque 1 200 adhérents.

APIDOR a signé une convention pour la mise en place d'une plateforme interactive de lutte contre le frelon asiatique (BEES FOR LIFE). Le lancement et le financement de cette plateforme ont été pris en charge au moyen d'une subvention attribuée par le Conseil Départemental à APIDOR.

Dans cet objectif, APIDOR souhaite faire adhérer le plus grand nombre de communes à cette plateforme, pour cela il convient de proposer un référent par commune.

Madame le Maire propose de nommer M MOUTY Nicolas.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer M. MOUTY Nicolas comme référent de la commune de Négrondes.

Votants : 13

Pour :13

Contre :0

Abstention :0

10/ Participation à l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal -Délibération n°28-29/2024 :

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal**
2. L'accès à **des guides pratiques et de formations** (en cours) à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l' élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l' élu relais municipal :

- Bénéficie de guides pratiques et de formation (en cours) qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

- **SOUTIENT** cette action ;
- **DESIGNE** Laëtitia BETIZEAU titulaire et Annie SEES suppléante, comme « élue rural relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

11/ Recrutement d'un agent non titulaire pour remplacement d'un agent titulaire indisponible au sein de l'Agence Postale -Délibération n°30/2024 :

Le Conseil Municipal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou de non titulaires territoriaux indisponibles ;

Madame le Maire propose Michelle POMPIDOU pour remplacer l'agent titulaire en cas d'indisponibilités.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- d'autoriser Madame le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que besoins des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer la fonctionnaire de l'Agence Postale momentanément indisponible ;
- de charger le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Jusqu'à présent c'était Maryline MAZEAU qui assurait le remplacement en cas d'indisponibilité de Murielle, mais elle ne pouvait venir que les après-midis, étant présente dans une autre agence postale, ce n'est pas possible qu'elle vienne en remplacement les matins. Or il y a une volonté que l'Agence Postale soit ouverte les

matins. C'est pour cela qu'il a été proposé à Mme Michèle POMPIDOU ce remplacement, recherchant une personne disponible, fiable et de confiance.

Comptes-rendus divers :

-Compte rendu COPIL PLUI :

Il va être proposé des ateliers par secteur, pour Négrondes ce sera le 27 juin au matin à St pierre de Côte, c'est un travail sur les zones à densifier. Il convient de se questionner si l'on peut augmenter les zones à construire.

Il convient de constituer une commission afin de travailler sur ces zones communales :

Stéphane GRANGE - Corinne CHANTRY RIBIERE - Annie SEES - Christophe DOUBLET - Bertrand COMBEAU - Françoise DECARPENTRIE- Vincent LEULEU - Fabien GOURVAT - Vincent MAURY - *Claude CAMÉLIAS*

-Compte rendu Commission Economie :

Les élus ont été invités à réfléchir sur les zones et sur les commerces.

Gestion des eaux pluviales :

Un constat depuis de nombreuses années et particulièrement ces derniers temps avec la météo rencontrée, la zone concernée est située dans « le bas du bourg au niveau de la Fontaine » et est impactée par des problèmes d'eau qui sont récurrents lors des fortes pluies.

Une rencontre avec le service du SATESE a été effectuée sur place le 05 juin 2024.

Afin d'être accompagné dans la démarche pour résoudre le ruissellement des eaux pluviales en réalisant des aménagements qui les répartissent de façon plus efficiente afin de délimiter ensuite l'afflux trop important qui inonde la route et génère du stress aux habitants des fonds inférieurs. Il convient de signer un contrat de maîtrise d'ouvrage avec le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'exploitation des Stations d'Épuration) qui peut nous aider pour résoudre ces problèmes d'eau.

Compte rendu Contrat de Chaleur Renouvelable :

Cette réunion était dédiée essentiellement à la géothermie, avec une visite du chantier de construction du gymnase de Sarliac sur l'Isle qui sera chauffé par cette énergie et par des panneaux solaire sur le toit.

Pas certains que ce mode d'énergie soit adapté à Négrondes.

Propositions d'achat de logements :

Madame le Maire fait part au conseil qui lui a été proposé d'acheter deux logements situés rue Eugène le Roy appartenant au même propriétaire. L'avis du conseil municipal est sollicité.

Après discussion, le conseil ne souhaite pas se prononcer favorablement ayant déjà des logements à réhabiliter.

AFAFE : modifications communales :

Suite de la rencontre avec le géomètre et Claude CAMELIAS pour envisager des modifications afin d'améliorer les dessertes ou pour des questions d'ordre environnemental.

Eglise proposition des Anglicans :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'association « Chaplaincy of Aquitaine » représentée par M Andrew CORBETT, le trésorier, a sollicité l'utilisation de l'Eglise de Négrondes pour leur office.

Il est proposé de rédiger une convention de mise à disposition et de demander une participation de 500 € à l'année pour le chauffage et l'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-**ACCEPTE** la convention de mise à disposition avec l'association « Chaplaincy of Aquitaine ».

-**FIXE** une participation annuelle de 500 € pour le chauffage et l'électricité.

-Elections législatives :

Chaque conseiller se positionne afin de constituer les bureaux de vote des 30 juin et 07 juillet 2024.
Départ de Yannick FATIN à 21h40.

-Les Rubans du Patrimoine :

L'objectif de ce concours est d'attribuer des prix pour des opérations de restauration, de réhabilitation et de valorisation d'édifices quels qu'ils soient de plus de 50 ans.

Un dossier a été déposé pour la rénovation du logement rue des Fours à Chaux, malheureusement le dossier n'a pas été retenu.

Questions et informations diverses :

Investissements :

pour information, l'échelle à crinoline a été installée, la laveuse a été livrée ainsi que l'épareuse.

Atelier Municipal :

Suite à l'appel à concurrence, le retour des offres du marché s'élève à 213 666 € H.T.

La Commission Bâtiment doit se réunir afin de réviser le projet, celle-ci se réunira le mardi 11 juin à 20h à la salle de réunion de la mairie.

Garage Dumont :

Le garage doit être acheté par M Anthony HABONNEAU, actuellement sur Eyzerac. Un problème de sortie subsiste car une partie de l'accès au garage passe sur une bande de terrain qui appartient à ALVEA, le même problème existe au niveau de l'aire de co-voiturage. On est en contact avec la directrice d'ALVEA pour essayer de régulariser la situation.

Rideau de scène dans la salle des fêtes Audebert :

Les agents techniques ont dû créer un support raccordé sur la poutre du sous-plafond de façon à soutenir l'ensemble.

La couleur choisie pour le rideau est anthracite

Les Colombines :

L'association remercie la commune pour le soutien accordé lors du versement de la subvention.

Soirée Espace Jeunes : A notre initiative, l'espace jeunes de la communauté de communes est intervenu le vendredi 17 mai pour une soirée jeux à Négrondes. Une douzaine de jeunes de Négrondes y assistait ainsi que des jeunes de Thiviers. Il a été demandé de renouveler cette soirée

Problème de clous sur la route des Pevrières vers les conteneurs : Deux mains courantes ont été déposées auprès de la Gendarmerie pour des problèmes de clous sur les pneus. Si cela continue, la commune déposera plainte

Inauguration du 28 juin : Avec la dissolution de l'Assemblée Nationale, et la campagne électorale, un devoir de réserve s'impose au préfet, au sous-préfet et à l'inspectrice académique. Ayant une entrevue avec maîtresse Laëtitia, à voir si elle décidera de maintenir ou d'annuler cette inauguration et de la reporter en septembre.

Départ à la retraite d'Eliane : soirée le mardi 02 juillet à 18h.

Organisation du marché de nuit du 12 juillet et de la fête de la musique du 22 juin : Katia appelle à la mobilisation des élus disponibles afin de pouvoir organiser au mieux ces deux soirées.

Décès de Pierre BASTIDE : La famille remercie la commune pour la composition florale.

Activités sportives sur la commune :

De nouvelles activités vont s'installer sur la commune à la rentrée :

- Lee BRADLEY des cours de fitness
- Eliane CAMBIER des cours de stretching
- Association IRIS : diagnostiquer les possibilités de chacun : 1^{er} vendredi de chaque mois.

Bulletin municipal :

Katia demande aux membres des associations et des présidents des photos et articles des manifestations ou des résultats sportifs pour la pétanque.

Objectif de clôturer le bulletin au mois d'août et distribution en septembre.

Séance levée à 22h40

Le Maire



Françoise DECARPENTRIE

La secrétaire de séance

Maryse AMBERT

